Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 17/09/2026
ID : 040-214001927-20260916-2026_09_0233-AU

Ville de Mont de Marsan

DECISION DU MAIRE

N°2026/09-0233

Objet : Master Class « Christophe Charbonnel » - Tarif d'inscription.

Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026/03-0057 du 27 mars 2026 du Conseil Municipal, chargeant le Maire des délégations prévues à l'article L.2122-22 du code précité, l'autorisant notamment à fixer des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Considérant qu'il convient de fixer un tarif d'inscription pour la master class « Christophe Charbonnel »,

EXPOSE :

Le Musée Despiau-Wlérick organise le dimanche 20 septembre 2026, à l'occasion du week-end des Journées Européennes du Patrimoine, une Master Class « Christophe Charbonnel ».

DECIDE DE :

Article 1 - FIXER le tarif d'inscription à cette animation culturelle à 60 euros TTC par personne.

Fait à Mont de Marsan.

Frédéric DUTIN
Maire de Mont de Marsan
Président de Mont de Marsan Agglomération
Conseiller Départemental du Canton de Mont de Marsan 1

Signé électroniquement par
Frédéric DUTIN

Le 16 septembre 2026

« La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- *Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr) ».*